 No. du dossier \_\_\_\_\_

**COUR DU BANC DE LA REINE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**DIVISION DE LA FAMILLE**



**CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE \_\_\_\_\_**

ENTRE:



\_\_\_\_\_  
REQUÉRANT

-et-



\_\_\_\_\_  
INTIMÉ

**CARTE D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION  
(FORMULE 18A)**




DESTINATAIRE: \_\_\_\_\_

Les documents joints à la présente carte vous sont signifiés par la poste, conformément aux *Règles de procédure*.

Vous DEVEZ remplir et signer l'accusé de réception ci-dessous et poster la présente carte dans les 3 jours qui suivent sa réception, sans quoi vous pourrez être tenu de payer les frais du shérif ou de quiconque effectuera la signification personnelle.

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

J'accuse réception par les présentes des documents suivants qui m'ont été remis le \_\_\_\_  
jour de \_\_\_\_\_  20\_\_\_\_.



a) Copie de l'Avis de Requête et les documents annexés.



\_\_\_\_\_

NOTES EN BAS DE PAGE :

1. Indiquez le numéro de dossier du tribunal inscrit sur l'Avis de Requête déposé à la cour.
2. Indiquez le lieu où l'affaire a été déposée. Cette information se retrouve également sur les documents déposés à la cour.
3. Inscrire votre nom au complet.
4. Inscrire le nom de l'intimé (votre conjoint).
5. Ne rien inscrire dans cet espace. L'intimé indiquera la date à laquelle il/elle aura reçu les documents.
6. Énumérez TOUS les documents que vous envoyez par la poste. Ajoutez les documents qui ne sont pas déjà inscrits ici.
7. Inscrire en caractères d'imprimerie le nom de l'intimé en-dessous de la ligne de signature.

\*\* Les notes en bas de page qui figurent sur les formulaires formatés relatifs au droit de la famille ont été rédigés par le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB). Justice Canada a contribué financièrement à la mise sur pied de ce projet. Pour obtenir des renseignements généraux au sujet de la procédure judiciaire, vous pouvez joindre la ligne d'information sur le droit de la famille au numéro sans frais 1-888-236-2444, ou encore visiter le site Web Droit de la famille NB à l'adresse [www.droitdelafamilienb.ca](http://www.droitdelafamilienb.ca). Pour obtenir des conseils au sujet de votre situation personnelle, veuillez communiquer avec un avocat.\*\*